




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-450**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1228283-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE À L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU
LOGEMENT ÉTUDIANT AIX-MARSEILLE-PROVENCE (OTLE AMP) - ANNÉE 2022 À 2026**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Marc PENA, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jean-louis VINCENT

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE À L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT AIX-MARSEILLE-PROVENCE (OTLE AMP) - ANNÉE 2022 À 2026- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La question du logement constitue un facteur de réussite d'études pour les jeunes. En effet, les conditions dans lesquelles l'étudiant est logé et le coût du logement ont des conséquences sur son parcours et sa réussite dans l'enseignement supérieur : nécessité de travailler pour payer un loyer, possibilité d'étudier chez soi dans de bonnes conditions, temps de trajet, proximité des services universitaires et des activités de la vie étudiante.

En 2022, la Ville d'Aix-en-Provence compte 37 000 étudiants dans tous ses établissements d'enseignement supérieur. La moitié des étudiants continue de loger dans sa famille durant son cursus.

L'offre de logement étudiant sur le territoire se répartit ensuite entre :

- le parc locatif privé, qui concerne 30 % des étudiants, avec un loyer mensuel atteignant en moyenne 500 € par mois pour un appartement de type T1 à Aix-en-Provence,
- les résidences universitaires publiques et privées à hauteur de 8 000 places (20 % des étudiants), dont 5 000 sont gérées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

La forte demande de logement étudiant est une problématique qui touche toutes les villes universitaires. C'est pourquoi un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2018, par le réseau des associations de collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, qui regroupe l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des Communautés de France (AdCF), France Urbaine, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en partenariat avec la Caisse des Dépôts, afin de créer **les observatoires territoriaux du logement étudiants**. Ceux-ci ont pour objectif d'appréhender finement la demande et l'offre de logements dans leur diversité territoriale, d'éclairer localement les politiques publiques de l'habitat et de l'enseignement supérieur, d'intégrer le logement étudiant aux futurs PLH ou PLUi en vue d'apporter un éclairage aux prises de décision sur le long terme.

Localement, l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant Aix-Marseille-Provence (OTLE AMP) a été labellisé en 2022 et a associé la Métropole, Aix-Marseille Université, le CROUS et la DREAL PACA avec l'appui technique des agences d'urbanisme, pour une couverture métropolitaine. Les objectifs nationaux y ont été déclinés de la façon suivante :

- Construire un outil statistique de collecte et d'analyse de données ;
- Être un lieu d'échange et de partage pour une meilleure connaissance des enjeux et des problématiques spécifiques au logement étudiant ;
- Proposer des pistes d'action pour soutenir une politique de développement du logement et d'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Il est proposé aujourd'hui de renouveler la convention OTLE AMP qui prend fin en octobre 2022 et de l'élargir à de nouveaux partenaires dont la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Une première étape d'engagement de la Ville d'Aix-en-Provence dans ce projet a été validée par la délibération n°DL.2022-75 du 7 avril 2022 concernant le programme de travail de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA), qui mentionne l'autorisation de cette structure à participer aux travaux de l'OTLE métropolitain.

Il convient aujourd'hui de valider l'engagement politique de notre Collectivité à participer à cette instance, dont le bénéfice sera certain en termes d'accès à des données, enquêtes et groupes de travail, qui alimenteront le travail prospectif des services en matière de logement étudiant.

A titre d'exemple, le calendrier de l'OTLE prévoit, en 2022, l'organisation d'un atelier sur le logement étudiant alternatif, ou encore la production d'un rapport concerté sur l'offre et les besoins en logements étudiants au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec une extraction possible sur notre territoire.

Compte-tenu de l'importance que revêt ce nouveau partenariat, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'adhésion 2022-2026 à l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant Aix-Marseille-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DL.2022-450 - ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE À L'OBSERVATOIRE
TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT AIX-MARSEILLE-PROVENCE (OTLE AMP) -
ANNÉE 2022 À 2026-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 30
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

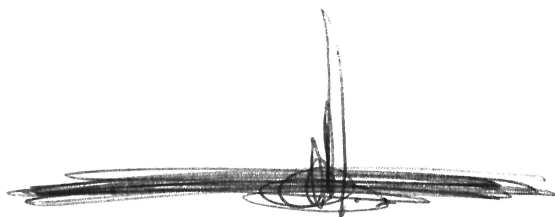
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00